

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 627

2 mars 2016

SOMMAIRE

1682 Holdings S.à r.l.	30084	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l. ...	30050
21st Century Soccer S.à r.l.	30088	Opale Investments S.A.	30059
2T Participations	30085	Organic Food & More, S.à r.l.	30050
3A Immobilier S.A.	30089	Oscar A Sàrl	30059
6A Investment S.A.	30063	Schemel S.à r.l.	30065
Avancio Investholding S.à r.l.	30066	SC Holdings Europe S.à r.l.	30065
Barkan Lux s.à r.l.	30067	SFM Group International S.A.	30065
Bellevue International S.à r.l.	30067	Shield Finance Co S.à r.l.	30063
Biomet Luxembourg S.à r.l.	30066	Step	30063
Boldon Invest SA	30067	Stonehenge SA	30063
Bonrouge Investments S.à r.l.	30066	Summer Co 1 S.à r.l.	30064
CCP IV Luxembourg JV S.à r.l.	30096	Summer Co 2 S.à r.l.	30064
Ecoburst S.A.	30083	Sweetlake Corporation S.à r.l.	30090
Eranove Partners	30090	Vistim S.A.	30068
ERT Holding S.A.	30090	Vistor International S.A.	30068
Essence de l'Est S.à r.l.	30089	Vistor International S.A.	30069
Euro Fashion Lux S.A.	30089	Wasaby S.A.	30069
Friedrich Ebert 1 S.à r.l.	30093	X-Rite Holdings S.à r.l.	30072
Immo One Luxembourg s.à r.l.	30096	Zewen & Stoltz Architektur Sàrl	30080
OCM Luxembourg Avenue S.à r.l.	30050		

Organic Food & More, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.233.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze.

Le neuf décembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Michel LEGRAND, conseiller technique médical, né à Algrange (France) le 17 septembre 1961, demeurant à F-57535 Marange-Silvange (France), 48, rue du Haut de Marche;

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Organic Food & More S.à r.l.» (Matricule 20142409578), avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue;

inscrite au registre des firmes sous le numéro B185.233;

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 06 mars 2014, publiée au Mémorial C de 2014, numéro 1252, page 30.092.

et modifiée suivant acte sous seing privé en date du 04 novembre 2015, non-encore publié au Mémorial C.

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Organic Food & More S.à r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, et déclare reprendre tout l'actif et passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Legrand, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29785. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207113/35.

(150233145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

OCM Luxembourg Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.037.

—
Les statuts coordonnés au 10 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015207122/11.

(150233017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 46.863,83.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.318, incorporated on February 5, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 891, page 42745 on April 15, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 26, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of GBP 47,402.36, its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.303, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
2. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, a company incorporated and registered in England and Wales with company number 01287713 and whose registered office is at 5 Fleet Place, London EC4M 7RD, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange,, by virtue of a proxy given under private seal;
3. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, an English trust, c/o Speechly Bircham LLP, 5 Fleet Place, London EC4M 7RD, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétang,, by virtue of a proxy given under private seal;
4. Michael Hill, Director, born on 20 August 1952 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
5. Nicholas Jackson, Land & Planning Director, born on March 22, 1954, in Derby, United Kingdom, residing at 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
6. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, born on 24 July 1959 in Liverpool, United Kingdom residing at Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
7. Mike Woolliscroft, company director, born on August 18, 1977 in Sheffield, United Kingdom, residing at 18 Trent Avenue, London W5 4TL, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal
8. Andrew Carrington, Director, born on 18 February 1975 in Edinburgh, United Kingdom, residing at 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
9. Graham Stewart Cherry, Company Director, born on 15 June 1959, residing at Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange,, by virtue of a proxy given under private seal;
10. Richard Stephen Cherry, Company Director, born on 20 March 1961, residing at the Flat 5, The Henson, 30 Oval Road, Camden, London NW1 7DE, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
11. David Simpson, Managing Director, born on March 28, 1955 in Airdie, United Kingdom, residing at Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
12. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, born on 24 June 1963 in Romford, United Kingdom, residing at 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
13. Paul Beaney, Contruction Director, born on March 12, 1968 in London, United Kingdom, residing at The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
14. Antony Travers, Managing Director, born on 18 March 1960 in Manchester, United Kingdom, residing at 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;
15. Wendy Elizabeth Colgrave, Company Director, born on 13 January 1965, residing at Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

16. Jonathan Cranley, Sales and Marketing Director, born on August 31, 1962 in Elstree, United Kingdom, residing at 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

17. Christopher Bladon, Director, born on 16 March 1977 in Rochford, United Kingdom, residing at 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

18. Paul Wills, Finance Director, born on August 28, 1964 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

19. David Everett, Managing Director, born on 14 September 1957 in Bishop Auckland, United Kingdom, residing at Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

20. Marc Taylor, Commercial Director, born on May 15, 1972 in Hillingdon, United Kingdom, residing at Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

21. Ian Kelley, Managing Director, born on 17 October 1961 in Wigan, United Kingdom, residing at 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

22. Greg Meier, Chief Architect, born on June 2, 1962 in Uffikon, LU, Switzerland, residing at 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

23. James Dodd, Director, born on 19 April 1967 in Romford, United Kingdom, residing at "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

24. David Chandler, Senior Land Manager, born on October 24, 1953 in Kingston Hill, United Kingdom, residing at 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

25. Richard Reeves, Director, born on 31 December 1962 in Grays, United Kingdom, residing at "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a proxy given under private seal;

26. Ian Haggerty, Contracts Manager, born on April 12, 1962 in London, United Kingdom, residing at 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

27. Richard Milton, Senior Technical Manager, born on March 5, 1978 in Plymouth, United Kingdom, residing at 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

28. Lee Gardner, Site Manager, born on October 7, 1976 in Ascot, United Kingdom, residing at 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

29. Robin Anderson, Site Manager, born on May 26, 1957 in Wokingham, United Kingdom, residing at 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; and

30. Gary Whitaker, solicitor, born on August 22, 1963, in Eastbourne (United Kingdom), residing at Cone Hill, Church Rd, Stone Street, Sevenoaks, Kent TN15 0LQ, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

The persons listed under items 1 to and including item 30 above are hereafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's corporate capital is fixed at forty-six thousand eight hundred and forty-two Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,842.83) represented by (i) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and four (131,804) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, and together with the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the A4 Shares, the A Ordinary

Shares), (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares (the AA1 Shares), (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares (the AA2 Shares), (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares (the AA3 Shares), (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares (the AA4 Shares), (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares (the AA5 Shares, and together with the AA1 Shares, the AA2 Shares, the AA3 Shares and the AA4 Shares, the AA Ordinary Shares), (xi) ten thousand five hundred and twenty-six (10,526) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (xii) ten thousand five hundred and twenty-seven (10,527) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (xiii) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (xiv) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (xv) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, and together with the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xvi) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB1 ordinary shares (the BB1 Shares), (xvii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB2 ordinary shares (the BB2 Shares), (xviii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB3 ordinary shares (the BB3 Shares), (xix) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB4 ordinary shares (the BB4 Shares), (xx) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB5 ordinary shares (the BB5 Shares, and together with the BB1 Shares, the BB2 Shares, the BB3 Shares and the BB4 Shares, the BB Ordinary Shares), (xxi) nine hundred and sixty-two thousand one hundred (962,100) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xxii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS), (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS), (xxv) fifty-two thousand six hundred and twenty-nine (52,629) MGT mandatory redeemable preferred shares (the MGT MRPS), and (xxvi) five hundred and forty-five thousand four hundred and sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares (the FEI MRPS, and together with the OCM MRPS, the CHY MRPS and the MGT MRPS, the MRPS), all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one Pound Sterling (GBP 21.-), to raise it from its present amount of forty-six thousand eight hundred and forty-two Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,842.83), to forty-six thousand eight hundred and sixty-three Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,863.83) by way of the issuance of two thousand one hundred (2,100) C Ordinary Shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above, by contribution in cash;
4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company;
5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in items 2. and 3 above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one Pound Sterling (GBP 21.-), to raise it from its present amount of forty-six thousand eight hundred and forty-two Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,842.83), to forty-six thousand eight hundred and sixty-three Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,863.83) by way of the issuance of two thousand one hundred (2,100) C Ordinary Shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

Third resolution

The Meeting unanimously accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

Subscription - Payment

Wendy Elizabeth Colgrave, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two thousand (2,000) C Ordinary Shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) to be allocated to the nominal share capital of the Company.

Rebecca Worthington, Chief Financial Officer, born on October 14, 1971, in Solihull (United Kingdom), residing at 97 High Street, Wargrave, Reading, Berkshire RG10 8DD, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one hundred (100) C Ordinary Shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one Pound Sterling (GBP 1.-) to be allocated to the nominal share capital of the Company.

The aggregate amount of twenty-one Pound Sterling (GBP 21.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Following the above subscription, the Meeting is now composed of the Shareholders and Rebecca Worthington.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at forty-six thousand eight hundred and sixty-three Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,863.83) represented by (i) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and four (131,804) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, and together with the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares (the AA1 Shares), (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares (the AA2 Shares), (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares (the AA3 Shares), (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares (the AA4 Shares), (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares (the AA5 Shares, and together with the AA1 Shares, the AA2 Shares, the AA3 Shares and the AA4 Shares, the AA Ordinary Shares), (xi) ten thousand five hundred and twenty-six (10,526) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (xii) ten thousand five hundred and twenty-seven (10,527) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (xiii) ten thousand five hundred and twenty-seven (10,527) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (xiv) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (xv) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, and together with the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xvi) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB1 ordinary shares (the BB1 Shares), (xvii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB2 ordinary shares (the BB2 Shares), (xviii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB3 ordinary shares (the BB3 Shares), (xix) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB4 ordinary shares (the BB4 Shares), (xx) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB5 ordinary shares (the BB5 Shares, and together with the BB1 Shares, the BB2 Shares, the BB3 Shares and the BB4 Shares, the BB Ordinary Shares), (xxi) nine hundred and sixty-four thousand two hundred (964,200) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xxii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS), (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS), (xxv) fifty-two thousand six hundred and twenty-nine (52,629) MGT mandatory redeemable preferred shares (the MGT MRPS), and (xxvi) five hundred and forty-five thousand four hundred and sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares (the FEI MRPS, and together with the OCM MRPS, the CHY MRPS and the MGT MRPS, the MRPS), all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the issuance of the new shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Petange on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175318, constituée le 5 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 891, page 42475 du 15 avril 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés dernièrement suivant un acte en date du 26 mai 2015 passé par-devant le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant un capital social d'un montant de GBP 47.402,36, son siège social situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175303, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, une société constituée et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01287713 et dont le siège social est situé au 5 Fleet Place, London EC4M 7RD, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, une fiducie de droit anglais, c/o Speechly Bircham LLP, 5 Fleet Place, London EC4M 7RD, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Michael Hill, Administrateur, né le 20 Août 1952 à Redruth, Royaume-Uni, demeurant au 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Nicholas Jackson, Land & Planning Director, né le 22 Mars 1954 à Derby, Royaume-Uni, demeurant à 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Ian Sutcliffe, Président Exécutif, né le 24 Juillet 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, demeurant à Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. Mike Woolliscroft, Administrateur de Société, né le 18 Août 1977 à Sheffield, Royaume-Uni, demeurant au 18 Trent Avenue, London W5 4TL, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. Andrew Carrington, Administrateur, né le 18 Février 1975 in Édimbourg, Royaume-Uni, demeurant au 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Graham Stewart Cherry, Administrateur de Société, né le 15 Juin 1959, demeurant à Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. Richard Stephen Cherry, Administrateur de Société, né le 20 Mars 1961, demeurant à the Flat 5, The Henson, 30 Oval Road, Camden, London NW1 7DE, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. David Simpson, Directeur Général, né le 28 Mars 1955 à Airdie, Royaume-Uni, demeurant à Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, née le 24 Juin 1963 à Romford, Royaume-Uni, demeurant au 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. Paul Beaney, Directeur de la Construction (Construction Director), né le 12 Mars 1968 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

14. Antony Travers, Directeur Général, né le 18 Mars 1960 à Manchester, Royaume-Uni, demeurant au 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

15. Wendy Elizabeth Colgrave, Administrateur de Société, née le 13 Janvier 1965, demeurant à Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

16. Jonathan Cranley, Directeur du Marketing et des Ventes (Sales and Marketing Director), né le 31 Août 1962 à Elstree, Royaume-Uni, demeurant au 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

17. Christopher Bladon, Administrateur, né le 16 Mars 1977 à Rochford, Royaume-Uni, demeurant au 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

18. Paul Wills, Directeur Financier, né le 28 Août 1964 à Redruth, Royaume-Uni, demeurant au 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

19. David Everett, Directeur Général, né le 14 Septembre 1957 à Bishop Auckland, Royaume-Uni, demeurant à Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

20. Marc Taylor, Directeur Commercial, né le 15 Mai 1972 à Hillingdon, Royaume-Uni, demeurant à Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

21. Ian Kelley, Directeur Général, né le 17 Octobre 1961 à Wigan, Royaume-Uni, demeurant au 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

22. Greg Meier, Architecte en chef (Chief Architect), né le 2 Juin 1962 à Uffikon, LU, Suisse, demeurant au 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

23. James Dodd, Administrateur, né le 19 Avril 1967 à Romford, Royaume-Uni, demeurant à "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

24. David Chandler, Gestionnaire Principal des Terrains (Senior Land Manager), né le 24 Octobre 1953 à Kingston Hill, Royaume-Uni, demeurant au 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

25. Richard Reeves, Administrateur, né le 31 Décembre 1962 à Grays, Royaume-Uni, demeurant à "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

26. Ian Haggerty, Gestionnaire de Contrats (Contracts Manager), né le 12 Avril 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

27. Richard Milton, Directeur Technique Principal (Senior Technical Manager), né le 5 Mars 1978 à Plymouth, Royaume-Uni, demeurant au 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

28. Lee Gardner, Gestionnaire du Site (Site Manager), né le 7 Octobre 1976 à Ascot, Royaume-Uni, demeurant au 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

29. Robin Anderson, Gestionnaire du Site (Site Manager), né le 26 Mai 1957 à Wokingham, Royaume-Uni, demeurant au 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

30. Gary Whitaker, avocat, né le 22 août 1963, à Eastbourne (Royaume-Uni), demeurant au Cone Hill, Church Rd, Stone Street, Sevenoaks, Kent TN15 0LQ, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Les personnes mentionnées ci-dessus du point 1 au point 30 inclus sont désignées ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, qui représentent la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.842,83) représenté par (i) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (ii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), (iii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), (iv) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4), (v) cent trente-et-un mille huit cent quatre (131.804) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5, et ensemble avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (les Parts Sociales de Classe AA1), (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (les Parts Sociales de Classe AA2), (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (les Parts Sociales de Classe AA3), (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (les Parts Sociales de Classe AA4), (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (les Parts Sociales de Classe AA5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe AA1, les Parts Sociales de Classe AA2, les Parts Sociales de Classe AA3 et les Parts Sociales de Classe AA4, les Parts Sociales Ordinaires AA), (xi) dix mille cinq cent vingt-six (10.526) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (xii) dix mille cinq cent vingt-sept (10.527) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (xiii) dix mille cinq cent vingt-sept (10.527) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (xiv) dix mille cinq cent vingt-huit (10.528) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (xv) dix mille cinq cent vingt-huit (10.528) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xvi) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB1 (les Parts Sociales de Classe BB1), (xvii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB2 (les Parts Sociales de Classe BB2), (xviii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB3 (les Parts Sociales de Classe BB3), (xix) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB4 (les Parts Sociales de Classe BB4), (xx) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB5 (les Parts Sociales de Classe BB5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe BB1, les Parts Sociales de Classe BB2, les Parts Sociales de Classe BB3 et les Parts Sociales de Classe BB4, les Parts Sociales Ordinaires BB), (xxi) neuf cent soixante-deux mille cent (962.100) parts sociales ordinaires de Classe C (les Parts Sociales de Classe C), (xxii) une (1) part sociale ordinaire de Classe D (la Part Sociale de Classe D), (xxiii) deux millions soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires OCM (les MRPS OCM), (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires CHY (les MRPS CHY), (xxv) cinquante-deux mille six cent vingt-neuf (52.629) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires MGT (les MRPS MGT), et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires FEI (les MRPS FEI, et ensemble avec MRPS OCM, les MRPS CHY et les MRPS MGT, les MRPS), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 GBP).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un Livres Sterling (GBP 21), afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.842,83), à quarante-six mille huit cent soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.863,83) par l'émission de deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Classe C, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

3. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par le biais d'un versement en espèce;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un Livres Sterling (GBP 21), afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.842,83), à quarante-six mille huit cent soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.863,83) par l'émission de deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Classe C, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés tel qu'indiqué dans les Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre à l'unanimité les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Wendy Elizabeth Colgrave, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C, toute sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt Livres Sterling (GBP 20) alloué au capital social nominal de la Société.

Rebecca Worthington, Chief Financial Officer, née le 14 octobre 1971, à Solihull (Royaume-Uni), demeurant à 97 High Street, Wargrave, Reading, Berkshire RG10 8DD, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cent (100) Parts Sociales de Classe C, toute sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'une Livre Sterling (GBP 1) alloué au capital social nominal de la Société.

Le montant total de vingt-et-un Livres Sterling (GBP 21) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

A la suite de la souscription décrite ci-dessus, l'Assemblée est à présent composée des Associés et de Rebecca Worthington.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille huit cent soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.863,83) représenté par (i) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (ii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), (iii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), (iv) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4), (v) cent trente-et-un mille huit cent quatre (131.804) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5, et ensemble avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (les Parts Sociales de Classe AA1), (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (les Parts Sociales de Classe AA2), (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (les Parts Sociales de Classe AA3), (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (les Parts Sociales de Classe AA4), (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (les Parts Sociales de Classe AA5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe AA1, les Parts Sociales de Classe AA2, les Parts Sociales de Classe AA3 et les Parts Sociales de Classe AA4, les Parts Sociales Ordinaires AA), (xi) dix mille cinq cent vingt-six (10.526) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (xii) dix mille cinq cent vingt-sept (10.527) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (xiii) dix mille cinq cent vingt-sept (10.527) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (xiv) dix mille cinq cent vingt-huit (10.528) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (xv) dix mille cinq cent vingt-huit (10.528) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xvi) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB1 (les Parts Sociales de Classe BB1), (xvii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB2 (les Parts Sociales de Classe BB2), (xviii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB3 (les Parts Sociales de Classe BB3), (xix) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB4 (les Parts Sociales de Classe BB4), (xx) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB5 (les Parts Sociales de Classe BB5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe BB1, les Parts Sociales de Classe BB2, les Parts Sociales de Classe BB3 et les Parts Sociales de Classe BB4, les Parts Sociales Ordinaires BB), (xxi) neuf cent soixante-quatre mille deux cent (964.200) parts sociales ordinaires de Classe C (les Parts Sociales de Classe C), (xxii) une (1) part sociale ordinaire de Classe D (la Part Sociale de Classe D), (xxiii) deux millions soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires OCM (les MRPS OCM), (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires CHY (les

MRPS CHY), (xxv) cinquante-deux mille six cent vingt-neuf (52.629) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires MGT (les MRPS MGT), et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires FEI (les MRPS FEI, et ensemble avec MRPS OCM, les MRPS CHY et les MRPS MGT, les MRPS), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 GBP).

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, indépendamment de leur classe, sont désignés ci-après ensemble comme les Associés, et individuellement, comme un Associé."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription de l'émission de nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015207123/495.

(150232123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Opale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015207128/11.

(150231868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Oscar A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.225,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.534.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,

ON THE ELEVENTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "OSCAR A Sàrl", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 114534, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph ELVINGER in replacement of Maître Jacques DELVAUX then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 18 of January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 31st May 2006, number 1058, page 50744 (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of the Company were last amended on the 27th February 2006, by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 19th February 2008, number 429, page 20546.

The meeting is opened by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Danillo ANTALO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Danillo ANTALO, prenamed.

The chairman then states:

(i) That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company as at 9th December 2015;
2. Discharge given to the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st January 2015 until the date of putting the Company into liquidation;
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at 9th December 2015, a copy of which shall remain here attached.

Second resolution:

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st January 2015 until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution:

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

- Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 7, rue Robert Stumper, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 155181 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE ONZIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «OSCAR A Sàrl», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114534, constituée suivant acte notarié de Me Joseph ELVINGER, en remplacement de son confrère empêché Me Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 18 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mai 2006, numéro 1058, page 50744 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 février 2006 en vertu d'un acte de Me Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 février 2008, numéro 429, page 20546.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Danillo ANTALO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Danillo ANTALO, préqualifié.

Madame la Présidente expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 9 décembre 2015;
2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 9 décembre 2015, dont une copie restera ci-annexée.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

- Headstart Management Services S.à r.l., une Société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), 7, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155181 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.500,-.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, D. ANTALO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40234. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015207130/172.

(150233267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

6A Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.916.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 21 décembre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015207513/13.

(150232372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.501,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.273.

EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant de classe B de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015211811/16.

(150237825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Step, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.602.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 17 décembre 2015

L'actionnaire unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 17 décembre 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de 5 (cinq) ans à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211817/16.

(150237237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Stonehenge SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.734.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 22 décembre 2015, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société a été transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 août 2015.

2. La société Certifica Luxembourg S.à r.l. a été résignée de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 13 août 2015.

3. La société PME Xpertise, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 100087, ayant son siège social au 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 13 août 2015 et ce pour une période de six ans.

4. La démission de Monsieur Richard Brekelmans, de Monsieur Abdelhakim Chagaar et de Madame Dorota Szczepanska de leur mandat d'administrateurs a été acceptée par l'associé unique avec effet au 13 août 2015.

5. Monsieur Rémy Cornet, né le 08 juin 1984 à Marche-en-Famenne, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur unique de la société avec effet au 13 août 2015 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015211819/27.

(150237102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Summer Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.612.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2015

En date du 14 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Marie DRUINAUD de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2015;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Muquarrab BIN KARIM, gérant de classe A

- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Summer Co 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015211824/19.

(150237895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Summer Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.618.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2015

En date du 14 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Marie DRUINAUD de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2015;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Muquarrab BIN KARIM, gérant de classe A

- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Summer Co 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015211825/19.

(150237894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

SC Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.415.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SC HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30282.

- que la société «SC HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103415,

constituée suivant un acte notarié en date du 1^{er} octobre 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 9 décembre 2014 sous le numéro 1263,

se trouve à partir de la date du 16 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 11 décembre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211828/27.

(150236862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Schemel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 58, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 71.682.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 28 décembre 2015 que

1. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société au 31/12/2015.

2. Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pour une période de cinq années au 43, Killeboesch, L-5444 Schengen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, le 28 décembre 2015.

Le liquidateur

Référence de publication: 2015211829/16.

(150237482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.725.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle en date du 05 mai 2014 que l'actionnaire unique accepte:

1. la démission du commissaire aux comptes «Van Cauter - Snauwaert & CO Sàrl»
2. la nomination de la société «International Audit Services Sàrl», avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à compter du 09 mai 2014 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Derek Chambers

Administrateur unique

Référence de publication: 2015211831/16.

(150237315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Avancio Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.378.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2015 à 14h20

est nommé gérant unique M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM

à effet immédiat du 13 novembre 2015.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

AVANCIO INVESTHOLDING Sàrl

Eric VAN DER VEN

Gérant unique

Référence de publication: 2015212093/18.

(150238203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.947.

—
Suite au transfert de siège de l'associé BIOMET EUROPE HOLDING S.à r.l. suivant acte notarié du 28 juin 2015 à l'adresse DE 19808 Wilmington (USA), 2711 Centerville Rd Ste 400, cette dernière a changé de nom et de forme juridique et se dénomme désormais BIOMET EUROPE HOLDINGS LLC.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Biomet Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015212100/14.

(150238605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Bonrouge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.200.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.787.

—
EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts sociales intervenues en date du 27 avril 2015 que:

- Madame Béatrice de LIEDEKERKE, demeurant au 21, rue de l'Horizon, B-1200 Bruxelles, a cédé 11.104.560 parts sociales qu'elle détenait dans la société Bonrouge Investments S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à POST SCRIPTUM HOLDING S.A., ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

- Monsieur Michel de LIEDEKERKE, demeurant au 28, Upper Cheyne Row, GB-SW3 5JN Londres, a cédé 11.104.560 parts sociales qu'il détenait dans la société Bonrouge Investments S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à PRATA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Madame Nathalie de LIEDERKERKE, demeurant au 29, Argyll Road, GB-W8 6DD Londres, a cédé 11.104.560 parts sociales qu'elle détenait dans la société Bonrouge Investments S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à CHAPSA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Suite à ces cessions, le capital social de la société Bonrouge Investments S.à r.l. est détenu comme suit:

- PRATA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 11.104.560 parts sociales

- CHAPSA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 15.647.727 parts sociales;

- POST SCRIPTUM HOLDING S.A., ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg: 15.647.713 parts sociales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212105/30.

(150238038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Barkan Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 143.153.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Barkan Lux Sarl tenue au siège social le 29 décembre 2015

3. L'Assemblée approuve la clôture de la liquidation volontaire.

4. L'Assemblée approuve que les livres et documents sociaux seront conservés pendant au moins 5 ans à l'adresse suivante:

5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange

Carine Godfurnon / Vincent Demeuse / Peter Lagrou

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015212115/16.

(150238712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Bellevue International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 152.429.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2015212122/10.

(150238624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Boldon Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.765.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 29 décembre 2015 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la société BOLDON INVEST S.A. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société du Liquidateur à savoir VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sarl sis au 47, route d'Arlon L-8009 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME
VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sàrl

Liquidateur

Référence de publication: 2015212134/22.

(150239467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Vistim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3358 Leudelange, 14, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 196.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207456/10.

(150232521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Vistor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.984.

L'an deux mille quinze, le sept décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VISTOR INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 163.984, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2914 du 29 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par l'émission de 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par l'émission de 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire les 9.690 (neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et les libérer moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de de EUR 969.000,- (neuf cent soixante-neuf mille euros) se trouve à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à UN MILLION d'EUROS (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DOSDERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21294. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207457/67.

(150232173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Vistor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.984.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1659 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207458/9.

(150232190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Wasaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.255.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders or the sole Shareholder) of "WASABY S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130255 (the Company). The Company was incorporated on 9 July 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 1972 of 13 September 2007. The Articles of Incorporation of the Company were amended by several notarial deeds and for the time pursuant to the notarial deed enacted by the undersigned notary, on 13 July 2010, which deed was regularly published in the Mémorial, on 9 September 2010, number 1853, page 88901.

The Meeting is chaired by Mr Geoffrey HUPKENS, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Susana GONCALVES MARTINS, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Andreia ALVES GRAVELOS, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Board.

The sole Shareholder, present or represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the sole Shareholder or its representative or holder of power of attorney and the members of the Board.

The power of attorney from the sole Shareholder represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the holder of the power of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Board having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that all three hundred and sixty-eight thousand five hundred and twenty (368,520) class A shares and three hundred and fifty-six thousand four hundred and eighty (356,480) class B shares having each a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each in the share capital of the Company amounting to one million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,450,000.-) are present or represented at the present Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred and ten thousand Euro (EUR 610,000.-) so as to bring it from its current amount of one million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,450,000.-) to eight hundred and forty thousand Euro (EUR 840,000.-) by repayment to the sole shareholder further to the cancellation of 305,000 shares (of which 155,033 class A shares and 149,967 class B shares) of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

2. Grant of authority to any director of the Company, acting each individually, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above cancellation of shares in the register of the Company and generally to perform any action that may be necessary or useful in relation with the above items;

3. Amendment of the first paragraph of the Article 5.1. of the Articles of Incorporation to be read as follows:

“ **Art. 5.1.** The subscribed share capital is set at eight hundred and forty thousand Euro (EUR 840,000.-) represented by four hundred and twenty thousand (420,000) shares with a par value of two Euro (EURO 2) each (the Shares) divided into two hundred and thirteen thousand four hundred and eighty-seven (213,487) Class A Shares and two hundred and six thousand and five hundred and thirteen (206,513) Class B Shares, fully paid up.”

4. Miscellaneous.

III. That the entire share capital is present or represented at the present meeting and the sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The sole Shareholder present or represented consider itself as duly convened.

IV. That after deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred and ten thousand Euro (EUR 610,000.-) so as to bring it from its current amount of one million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,450,000.-) to eight hundred and forty thousand Euro (EUR 840,000.-) by repayment to the sole shareholder further to the cancellation of three hundred and five thousand (305,000) shares (of which one hundred and fifty-five thousand thirty-three (155,033) class A shares and one hundred and forty-nine thousand nine hundred and sixty-seven (149,967) class B shares) of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

Second resolution

The Meeting resolves to confer all and any powers to the Board of Directors of the Company in order to (i) implement the above resolution, (ii) to grant all necessary powers and authority to any director of the Company to individually under his/her/its sole signature, proceed to the cancellation of the prementioned shares due to said decrease of capital and as such the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the above resolved decrease of the subscribed share capital.

The first paragraph of said Article five (5) shall have henceforth the following new wording:

“ **Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at eight hundred and forty thousand Euro (EUR 840,000.-) represented by four hundred and twenty thousand (420,000) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each (the Shares) divided into two

hundred and thirteen thousand four hundred and eighty-seven (213,487) Class A Shares and two hundred and six thousand and five hundred and thirteen (206,513) Class B Shares, fully paid up.”

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires ou l'Actionnaire unique) de «WASABY S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 130255 (la Société). La Société a été constituée le 9 juillet 2007 suivant un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1972 du 13 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2010, lequel fut publié au Mémorial, le 9 septembre 2010, numéro 1853, page 88901.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Susana GONCALVES MARTINS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Madame Andreia ALVES GRAVELOS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

L'Actionnaire unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par l'Actionnaire unique présent, le mandataire de l'Actionnaire unique représenté et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire unique représenté à l'Assemblée restera également annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. que toutes les trois cent soixante-huit mille cinq cent vingt (368.520) actions de Catégorie A et trois cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingts (356.480) actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux Euros (2.- EUR) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000.- EUR) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent dix mille euros (610.000.- EUR) afin de le ramener de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000.- EUR) à un montant de huit cent quarante mille euros (840.000.- EUR) par remboursement à l'actionnaire unique suite à l'annulation de 305.000 actions (dont 155.033 actions de Catégorie A et 149.967 actions de Catégorie B) d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

2. Décision d'accorder tous pouvoirs et toute autorité à tout administrateur de la Société, chacun pouvant agir individuellement au nom et pour compte de la Société, pour mettre en oeuvre l'enregistrement et l'inscription de l'annulation des actions dans le registre de la Société et en général pour accomplir toutes formalités y relatives, le cas échéant.

3. Décision de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur qui suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent quarante mille euros (840.000.- EUR) représenté par quatre cent vingt mille (420.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune (les Actions), divisées en deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (213.487) Actions de Catégorie A et deux cent six mille cinq cent treize (206.513) Actions de Catégorie B, entièrement libérées.»

4. Divers.

III. que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'Actionnaire unique présent ou représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. que l'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six cent dix mille euros (610.000.- EUR) afin de le ramener de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante mille cent euros (1.450.000.- EUR) à un montant de huit cent quarante mille euros (840.000.- EUR) par remboursement à l'actionnaire unique suite à l'annulation de trois cent cinq mille (305.000) actions (dont cent cinquante-cinq mille trente-trois (155.033) actions de Catégorie A et cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-sept (149.967) actions de Catégorie B) d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs (i) pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises, (ii) d'accorder tous pouvoirs et autorité nécessaires à tout administrateur de la Société de procéder seul au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des actions susmentionnées suite à la prédite réduction de capital et ainsi à l'inscription dans le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder seul au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société (en ce compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre) des modifications mentionnées ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives, le cas échéant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social souscrit décidée ci-avant.

Le premier alinéa de cet article cinq (5) aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent quarante mille euros (840.000.- EUR) représenté par quatre cent vingt mille (420.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune (les Actions), divisées en deux cent treize mille quatre cent quatre-vingt-sept (213.487) Actions de Catégorie A et deux cent six mille cinq cent treize (206.513) Actions de Catégorie B, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de deux mille Euro.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé ensemble avec Nous le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: G. HUPKENS, S. GONCALVES MARTINS, A. ALVES GRAVELOS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29292. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015207465/172.

(150232303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 204.732,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Launchchange Holding Company, a private unlimited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 19 Jessops Riverside, 800 Brightside Lane, S9 2RX Sheffield, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under company number 03259276,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given within the month of November 2015. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “X-Rite Holdings S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152208, established pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 930, dated May 4, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, prenamed, dated July 22, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2669 dated October 2, 2014.

Resolutions

I. The sole shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred sixty-seven thousand nine hundred seventy-eight United States Dollars (USD 167.978,00) from its current amount of thirty-six thousand seven hundred fifty-four United States Dollars (USD 36.754,00) to two hundred four thousand seven hundred thirty-two United States Dollars (USD 204.732,00) by the creation and issuance of one thousand seven hundred eighty-seven (1.787) new shares with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares) to be subscribed by KMB S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of four hundred seventy-nine thousand seven hundred Euro (EUR 479.700,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181969.

II. The sole shareholder resolves to waive its preferential subscription right.

Thereupon intervened KMB S.à r.l., prenamed, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given within the month of November 2015. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. KMB S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up, by payment in the total amount of one hundred sixty-seven thousand nine hundred seventy-eight United States Dollars (USD 167.978,00) in kind consisting in the contribution of all the ninety-four million five hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-three (94.571.993) ordinary shares held by KMB S.à r.l., prenamed, in the share capital of Beckman Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ninety-four million five hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-three Euro (EUR 94.571.993,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164518.

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- i. a copy of the shareholders’ register of the Company;
- ii. a contribution declaration from KMB S.à r.l., prenamed, annexed hereto;
- iii. a valuation report from the Company’s managers, annexed hereto.

IV. Further to the above resolution, the shareholders resolve to amend article 7 of the Company’s articles of association as follows:

“ **Art. 7.** The subscribed share capital is set at two hundred four thousand seven hundred thirty-two United States Dollars (USD 204.732,00) represented by two thousand one hundred seventy-eight (2.178) ordinary shares with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00) each.”

V. The shareholders resolve to fully restate the Company’s articles of association as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of X-Rite Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at two hundred four thousand seven hundred thirty-two United States Dollars (USD 204.732,00) represented by two thousand one hundred seventy-eight (2.178) ordinary shares with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00) each.

Any share premium paid on the subscription of shares of the Company shall remain linked to such shares on which it has been paid.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of December and ends on the thirtieth of November of the following year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company (the Net Profits).

Every year, five percent (5%) of the Net Profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

In the scope of dividend distributions (the Dividend Distributions), the Sole Manager or the Board of Managers shall provide the shareholder(s) of the Company with the amount of Net Profit available for a dividend distribution and the fair market value of the shares of the Company as of the date of the contemplated dividend distribution.

The Sole Manager or the Board of Managers will then propose such Dividend Distribution to the shareholder(s) who will have the opportunity to accept or not the Dividend Distribution.

Assuming that the Dividend Distribution is accepted by all shareholders, the Net Profit will be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Assuming that the Dividend Distribution is only accepted by one shareholder of the Company, all Net Profits will be distributed to such shareholder (the Accepting Shareholder) who accepts in consequence to decrease its shareholding in the Company as follows:

1. the Sole Manager or the Board of Managers shall determine the fair market value of the Company's shares as regards the dividend to be distributed;

2. in accordance with the above calculation, the Sole Manager or the Board of Managers will determine the number of shares held by the Accepting Shareholder to be cancelled (the Cancelled Shares) corresponding to the amount of dividend to be distributed divided by the amount of the fair market value of the Company's shares. If the resulting number of Cancelled Shares is not an integer, then the Sole Manager or the Board of Managers shall round the number of Cancelled Shares to the nearest integer (i.e. round up if the decimals are of 0,50 or higher; and round down if the decimals are of 0,49 or below);

3. The Accepting Shareholder will then consider the amount of dividend to be distributed (corresponding to the Net Profit available for a dividend distribution minus the nominal value of the Cancelled Shares (the Net Distribution)) and the number of Cancelled Shares and may decide to accept or not the Dividend Distribution and the corresponding cancellation of shares;

4. After approval of the Dividend Distribution by the Accepting Shareholder, the Accepting Shareholder will have his Cancelled Shares cancelled by reduction of the Company's share capital at nominal value. Such amount in nominal value will be paid to the Accepting Shareholder together with the Net Distribution.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by [her/his] full name, civil status and residence, [she/he] signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Launchchange Holding Company, une société privée à responsabilité illimitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 19 Jessops Riverside, 800 Brightside Lane, S9 2RX Sheffield, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés du Royaume-Uni et du Pays-de-Galle sous le numéro 03259276,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au cours du mois de novembre. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «X-Rite Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152208, constituée par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 930, en date du 4 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Marc Lecuit, prénommé,

en date du 22 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2669, en date du 2 octobre 2014.

Résolutions

I. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 167.978,00) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille sept cent cinquante-quatre Dollars Américains (USD 36.754,00) à deux cent quatre mille sept cent trente-deux Dollars Américains (USD 204.732,00) par la création et l'émission de mille sept cent quatre-vingt-sept (1.787) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

II. L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Sur ce, intervient KMB S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cents Euros (EUR 479.700,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181969, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au cours du mois de novembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

III. KMB S.à r.l., prénommée, décide de souscrire aux Nouvelles Parts, par paiement d'un montant total de cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 167.978,00) en nature consistant en l'apport de toutes les quatre-vingt-quatorze millions cinq cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-treize (94.571.993) parts sociales ordinaires détenues par KMB S.à r.l., prénommée, dans le capital social de Beckman Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de quatre-vingt-quatorze millions cinq cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 94.571.993,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164518.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par:

- i. Une copie du registre d'associés de la Société;
- ii. Une déclaration d'apport de KMB S.à r.l., prénommée, annexée aux présentes;
- iii. Un rapport d'évaluation des gérants de la Société, annexé aux présentes.

IV. Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent quatre mille sept cent trente-deux Dollars Américains (USD 204.732,00) représenté par deux mille cent soixante-dix-huit (2.178) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune. »

V. Les associés décident de refondre entièrement les statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de X-Rite Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en val et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en val et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux cent quatre mille sept cent trente-deux Dollars Américains (USD 204.732,00) représenté par deux mille cent soixante-dix-huit (2.178) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune.

Toute prime d'émission émise lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales sur lesquelles elle a été libérée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire (s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société (le Bénéfice Net).

Chaque année, cinq pour cent (5%) du Bénéfice Net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Dans le cadre d'une distribution de dividendes (la Distribution de Dividendes), le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance devra fournir à/aux (l')associé(s) de la Société le montant du Bénéfice Net disponible pour une distribution de dividendes ainsi que la valeur de marché des parts sociales de la Société à la date de la distribution de dividendes envisagée.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut ensuite proposer cette Distribution de Dividendes à/aux (l')associé(s) qui aura/ont le choix d'accepter ou non cette Distribution de Dividendes.

Si la Distribution de Dividendes est acceptée par tous les associés de la Société, le Bénéfice Net sera distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Si la Distribution de Dividendes est acceptée par seulement un associé de la Société, tous les Bénéfices Nets seront distribués à cet associé (l'Associé Acceptant) qui accepte en retour de diminuer sa participation dans la Société comme suit:

1. le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance doit déterminer la valeur de marché des parts sociales de la Société par rapport au dividende devant être distribué;

2. grâce au calcul ci-dessus, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Acceptant qui doivent être annulées (les Parts Annulées) et correspondant au montant du dividende devant être distribué divisé par le montant de la valeur de marché des parts sociales de la Société. Si le nombre de Parts Annulées résultant de ce calcul n'est pas un nombre entier, alors le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance arrondira le nombre de

Parts Annulées au nombre entier le plus proche (arrondi au supérieur si les décimales sont de 0,50 ou plus, et arrondi à l'inférieur si les décimales sont de 0,49 ou moins);

3. L'Associé Acceptant considérera ensuite le montant du dividende devant être distribué (correspondant au Bénéfice Net disponible pour une distribution de dividendes moins la valeur nominale des Parts Annulées (la Distribution Nette)) et le nombre de Parts Annulées et pourra décider de procéder ou non à la Distribution de Dividendes et à l'annulation correspondante de parts sociales;

4. Après approbation de la Distribution de Dividendes par l'Associé Acceptant, les Parts Annulées de l'Associé Acceptant seront annulées par réduction du capital social de la Société à valeur nominale. Ce montant en valeur nominale sera payé à l'Associé Acceptant ensemble avec la Distribution Nette.

Il est entendu que l'associé restant, afin d'éviter toute dilution de sa participation dans la Société, accepte que le montant des dividendes qu'il est autorisé à recevoir soit conservé dans les comptes de la Société et distribué à l'Associé Acceptant.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) les pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fera au prorata de leur participation dans la Société.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015207488/430.

(150232113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Zewen & Stoltz Architektur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 202.458.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn.

Den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

- Herr Peter ZEWEN, Architekt, wohnhaft zu L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville;
- Frau Aline STOLTZ, Technikerin, wohnhaft zu L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten die Satzungen einer von Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, dem sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs zwei (2) Gesellschafter die Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile sind; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann zu einer Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die Betreuung eines Architekturbüros mit folgenden Leistungen:

- Die Ausführung der Leistungsphasen 1-9, nämlich:

- 1) Grundlagenermittlung.
 - 2) Vorplanung.
 - 3) Entwurfsplanung.
 - 4) Genehmigungsplanung.
 - 5) Ausführungsplanung.
 - 6) Vorbereitung der Vergabe.
 - 7) Mitwirkung bei der Vergabe.
 - 8) Objektüberwachung.
 - 9) Objektbetreuung und Dokumentation.
- Das Erstellen und Bearbeiten von Teilbebauungsplänen (PAP) und von allgemeinen Bebauungsplänen (PAG).
 - Das Ausstellen von Energiepässen.
 - Internationale Bauleitung.
 - Wertschätzung für Grundstücke & Gebäude.
 - Cadastre vertical.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: „Zewen & Stoltz Architektur Sàrl“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter oder des alleinigen Gesellschafters, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzehntausend Euro (14.000.- €) und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je hundertvierzig Euro (140.- €) pro Anteil.

Alle Anteile wurden voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt.

So dass die Summe von vierzehntausend Euro (14.000.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter oder durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Page 6 Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2016.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklären die beiden Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville festgesetzt.
- 2) Die beiden Gesellschafter Herr Peter ZEWEN und Frau Aline STOLTZ, vorgeannt, ernennen Frau Aline STOLTZ, Technikerin, wohnhaft zu L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck, auf unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Zewen & Stoltz Architektur Sàrl“.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin verpflichtet.

- 3) Alle Anteile wurden zugeteilt, voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt wie folgt:

- Herr Peter ZEWEN, Architekt, wohnhaft zu L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville, einundfünfzig Anteile	51
- Frau Aline STOLTZ, Technikerin, wohnhaft zu L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck, neunundvierzig Anteile	49
Total: Einhundert Anteile	100

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Zewen, A. Stoltz und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11188. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 21. Dezember 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015207500/172.

(150233335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Ecoburst S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 170.167.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ECOBURST S.A., immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 170167, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015212280/11.

(150238812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

1682 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 162.265.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteen of December.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Gerard Mckillen, property developer, residing at 15 Home Street, Dublin 2, Ireland,
here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) 1682 Holdings S.à r.l., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B number 162.265, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, on June 28th, 2011, published in the Mémorial C number 2154 of September 14th, 2011.

2) That the corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Patrick Gerard McKillen, promoteur immobilier, résidant au 15 Home Street, Dublin 2, Ireland,
ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée 1682 Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.265, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2154 du 14 septembre 2011.

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3) Que le comparant est l'associé unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,-EUR.)

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation GAC/2015/11245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015207507/92.

(150233266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

2T Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 202.459.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Cyril GARREAU, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1968 à Levallois Perret, demeurant 62, Wim-pole Street, W1J 8AG Londres,

2) Monsieur Jean-Pierre AGARRA, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1962 à Toulon, demeurant rue du Cornet 34, 1040 Bruxelles,

Tous ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu de deux procurations sous seings privés.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de "2T PARTICIPATIONS".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toute circonstances par la signature du gérant unique, en cas de gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un des deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Cyril GARREAU, soixante-deux (62) parts,
- 2) Monsieur Jean-Pierre AGARRA, soixante-deux (62) parts,

Les cent vingt quatre (124) parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions

Et aussitôt les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Cyril GARREAU, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1968 à Levallois Perret, demeurant 62, Wimpole Street, W1J 8AG Londres,

Monsieur Jean-Pierre AGARRA, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1962 à Toulon, demeurant rue du Cornet 34, 1040 Bruxelles,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38620. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207508/157.

(150233360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

21st Century Soccer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015207510/14.

(150232446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

3A Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 139.051.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 21 décembre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015207512/13.

(150232419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Essence de l'Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6479 Echternach, 37, rue Gregoire Schouppe.

R.C.S. Luxembourg B 183.088.

AUSZUG

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Essence de l'Est S.à r.l., mit Sitz in L-6479 Echternach, 37 rue Gregoire Schouppe, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 183.088, vom 10. Dezember 2015 geht hervor dass:

- dass der Sitz der Gesellschaft von L-6450 Echternach, 96, route de Luxembourg nach L-6479 Echternach, 37, rue Gregoire Schouppe verlegt wurde.

Echternach, den 22. Dezember 2015.

Henri BECK

Notar

Référence de publication: 2015212273/16.

(150238140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Euro Fashion Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.835.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 décembre 2015, Relation ILAC/2015/38083,

que les actionnaires décident de clôturer la liquidation de la société Euro Fashion Lux S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, celle-ci ayant définitivement cessé d'exister.

Les livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 années suivant la publication de la liquidation de la Société aux bureaux de Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l. au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou à tout autre endroit où cette société pourrait avoir ses bureaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212276/18.

(150238467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Eranove Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 182.108.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 décembre 2015:

- que la liquidation de la Société est clôturée et que la Société a définitivement été dissoute au 28 décembre 2015;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pour Eranove Partners S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015212292/18.

(150239365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

ERT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.255.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 21 décembre 2015

L'Actionnaire Unique décide de nommer MAYFAIR AUDIT S.à r.l., établie et ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B189753, en qualité de Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société devant se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- Madame Emilie SCHMITZ, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Laurent GODINEAU, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Alain VAUTHIER, avec adresse professionnelle au 12, Rue de Notre dame des Victoires, F-75002 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212294/19.

(150238473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Sweetlake Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.839.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December,
before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TMF Corporate Services S.A., a public limited company (société anonyme) validly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 84993, (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Carl SPEECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Sweetlake Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of the

undersigned notary dated 18th December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 272 of 5th February 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.839, whose articles of incorporation of the Company haven't been yet amended since the incorporation (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2 Appointment of Atwell S.à r.l., a company validly established and existing in Luxembourg law having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies and Trade Registrar under number B 169787 as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- 3 Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 4 Approval of the interim accounts of the Company as at 8 December 2015 for the period from 1st January, 2015 to 8 December 2015;
- 5 Decision to grant full a complete discharge to the manager of the Company for the performance of its mandate;
- 6 Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and,
- 7 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Atwell S.à r.l., a company validly established and existing in Luxembourg law having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies and Trade Registrar under number B 169787 as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to approve the interim accounts of the Company as at 8 December 2015 for the period from 1st January, 2015 to 8 December 2015.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to grant discharge to the manager of the Company for the performance of its mandate.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise all assets of the Company on the best possible terms and to pay all its debts.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TMF Corporate Services S.A.. une société anonyme, organise selon la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 84.993, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carl SPEECKE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donné sous-seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Sweetlake Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 272 du 5 février 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.839 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2 Nomination de Atwell S.à r.l., une société valablement établi et existant en droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 au Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169 787 en tant que liquidateur par rapport à la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);

3 Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4 Approbation des comptes intermédiaires de la Société au 8 Décembre 2015 pour la période du 1^{er} Janvier 2015 au 8 Décembre 2015;

5 Décision de la décharge complète au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat;

6 La décision de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure attention possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et,

7 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Atwell S.à r.l., une société valablement établi et existant en droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 au Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169 787 en tant que liquidateur par rapport à la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'approuver comptes intermédiaires de la Société au 8 Décembre 2015 pour la période du 1^{er} Janvier 2015 au 8 Décembre 2015.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accorder décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. SPEECKE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21730. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207292/155.

(150232785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Friedrich Ebert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.142.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of November.

Before Maitre Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "Friedrich Ebert 1 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under number B 160.142, incorporated by deed of Maitre Martine SCHAEFFER, notary, on April 5, 2011, published in the Luxembourg Memorial C number 1545 on July 12, 2011, and whose Articles of Incorporation have never been modified since.

There appeared:

EPISO Berlin S.à.r.l., a “Société à responsabilité limitée” with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.214 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 27, 2015.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of EPISO Berlin S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, as liquidator (the “Liquidator”);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint EPISO Berlin S.à r.l., with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154.214, as liquidator (The “Liquidator”).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the sole partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, The Sole Shareholder was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente novembre

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'“Assemblée”) de la société à responsabilité limitée "Friedrich Ebert 1 S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B160.142, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2011, publié au Mémorial C N° 1545 du 12 juillet 2011, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

A comparu:

EPISO Berlin S.à r.l., “Société à responsabilité limitée”, avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.214 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 novembre 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de EPISO Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer EPISO Berlin S.à r.l., avec siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.214, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”).

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la “Loi”).

L'Associé unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 décembre 2015. 2LAC/2015/27925. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206611/128.

(150233305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Immo One Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 180.673.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 01.12.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2015206761/11.

(150233065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

CCP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 201.732.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 décembre 2015 que les Parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Curzon Capital Partners IV S.A.R.L.	Parts sociales ordinaires 12,375
16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg Luxembourg	
RYNDA Munsbach Capital, LP	Parts sociales ordinaires 125
80 Cannon Street EC4N 6HL London United Kingdom	
Total	<u>12,500</u>

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212193/23.

(150238206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.
